



Commission économique pour l'Europe

Réunion régionale d'examen « Beijing+25 »

Genève, 29 et 30 octobre 2019

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Agir pour le climat : donner aux femmes

les moyens de renforcer la résilience climatique

Autonomiser les femmes rurales dans la région de la CEE

Note de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture¹

Résumé

Dans sa résolution 2018/8, le Conseil économique et social a encouragé les commissions régionales de l'ONU à entreprendre, à l'échelon régional, un examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'égalité des sexes et les liens établis avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, de sorte que les processus intergouvernementaux éclairent l'examen mondial auquel la Commission de la condition de la femme se livrera à sa soixante-quatrième session, en 2020. Dans ce contexte, l'autonomisation des femmes et des filles rurales est un enjeu de première importance, en particulier pour les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

On trouvera dans la présente note des renseignements d'ordre général et des informations sur les questions prioritaires, les progrès enregistrés, les difficultés rencontrées et les approches prometteuses quant à l'autonomisation des femmes rurales dans la région de la CEE. Il est souligné que, si la région de la CEE obtient des résultats supérieurs à la moyenne dans la réalisation des objectifs stratégiques de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que des objectifs de développement durable (ODD), en particulier dans les domaines de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté des femmes, il subsiste de profondes disparités sous-régionales, qui ont des répercussions disproportionnées sur les femmes rurales.

¹ La présente note a été établie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), par l'intermédiaire de son bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, en collaboration avec le bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Coalition régionale contextuelle de l'ONU sur l'égalité des sexes en Europe et en Asie centrale.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Vue d'ensemble de la situation des femmes rurales dans la région de la CEE	4
A. Les femmes rurales sont démesurément exposées à la pauvreté et défavorisées par rapport aux hommes ruraux et aux femmes urbaines	4
B. La lente évolution et la rigidité des pratiques sociales entravent l'autonomisation économique des femmes rurales	7
C. Des obstacles entravent l'autonomisation économique des femmes rurales	8
D. Les infrastructures, les services et les mesures de protection sociale ne répondent pas aux besoins des femmes rurales	10
III. Enjeux en matière de logement dans la région	12
A. Progrès conformes aux objectifs stratégiques de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et aux objectifs de développement durable	12
B. Meilleures pratiques pour l'autonomisation des femmes rurales	13
C. Problèmes	15
IV. Interventions prioritaires	17

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2018/8 du 12 juin 2018, le Conseil économique et social a décidé qu'à sa soixante-quatrième session, en 2020, la Commission de la condition de la femme entreprendrait un examen et une évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 25 ans après leur adoption, ainsi que de leur contribution à la mise en œuvre du Programme 2030. La FAO, agissant par l'intermédiaire de son bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale et dans le cadre de la Coalition régionale contextuelle de l'ONU sur l'égalité des sexes, a pris pour la première fois une part active à cet examen en établissant la présente note d'information thématique sur l'autonomisation des femmes rurales dans la région de la CEE.

2. Le présent document a été élaboré à partir d'une étude préliminaire et d'entretiens tenus avec l'équipe chargée des questions de genre du bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale, et avec des membres de la Coalition régionale contextuelle de l'ONU sur l'égalité des sexes en Europe et en Asie centrale. Dans un premier temps, il rend compte des principales tendances à l'œuvre dans la région de la CEE, l'accent étant mis sur les difficultés particulières auxquelles se heurtent les femmes rurales dans les États membres. Dans un deuxième temps, il fait le point des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans la réalisation des objectifs stratégiques de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que des ODD, en particulier des objectifs 1, 2 et 5, et présente des exemples de pratiques optimales. Enfin, il comporte une liste de mesures clefs, à prendre à titre prioritaire pour accélérer la réalisation de ces objectifs.

3. La région de la CEE compte 56 pays et se caractérise par sa diversité². Selon des données de la Banque mondiale, en 2018, 27,8 % de la population d'Europe et d'Asie centrale vivait en zone rurale³, avec des variations sensibles d'un pays à l'autre (voir le tableau 1). La part du secteur agricole dans le produit intérieur brut (PIB) est de 4,9 % en moyenne, et atteint 28,8 % en Ouzbékistan et 21,2 % au Tadjikistan (voir le tableau 2). L'agriculture représente 16 % de l'emploi total dans la région, mais environ 40 % des femmes rurales travaillent dans ce secteur.

Tableau 1

Part de la population rurale dans la population totale de certains pays d'Europe et d'Asie centrale

(En pourcentage)

	1990	2000	2010	2015	2018
Albanie	63,6	58,3	47,8	42,6	39,7
Arménie	32,6	35,3	36,6	36,9	36,9
Géorgie	45,0	47,4	44,5	42,6	41,4
Kirghizistan	62,2	64,7	64,7	64,2	63,6
République de Moldova	53,2	55,4	57,4	57,5	57,4
République de Macédoine du Nord	42,2	41,5	42,9	42,6	42,0
Tadjikistan	68,3	73,5	73,5	73,3	72,3
Turquie	40,8	35,3	29,2	26,4	24,9

Source : Base de données de la Banque mondiale (date de consultation : 30 juillet 2019).

² Il n'est pas question dans la présente note du Canada, des États-Unis ou d'Israël, qui sont des États membres de la CEE. L'accent est mis essentiellement sur les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, et il est également fait mention du Kosovo. Dans le présent document, toute référence au Kosovo doit être lue en pleine conformité avec la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

³ Données de la Banque mondiale (2018) ; <https://data.worldbank.org/indicator/SP.RUR.TOTL.ZS?locations=Z>.

4. Dans les pays de la CEE, les femmes rurales constituent le groupe défavorisé le plus vaste, sur le plan de l'égalité, par rapport aux hommes et aux femmes des zones urbaines. Elles sont aussi plus susceptibles d'être touchées par la pauvreté et ont un accès plus restreint que les femmes urbaines à l'infrastructure, aux services et à l'éducation⁴. Le présent rapport privilégie l'angle sous-régional et est axé sur les inégalités persistantes qui nuisent démesurément aux perspectives d'autonomisation économique des femmes rurales, ainsi que sur les profondes disparités constatées dans la région de la CEE. L'accent est mis sur l'autonomisation économique des femmes comme vecteur de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les zones rurales.

Tableau 2
Sélection d'indicateurs économiques (2018)

	<i>Valeur ajoutée de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (en pourcentage du PIB)</i>	<i>Emploi dans le secteur agricole (en pourcentage de l'emploi total)</i>
Albanie	18,4	38
Arménie	13,7	33
Géorgie	6,7	43
Kirghizistan	11,6	27
République de Moldova	10,2	32
République de Macédoine du Nord	7,2	16
Tadjikistan	21,2	51
Ouzbékistan	28,8	33

Source : Base de données de la Banque mondiale (date de consultation : 1^{er} août 2019).

II. Vue d'ensemble de la situation des femmes rurales dans la région de la CEE

A. Les femmes rurales sont démesurément exposées à la pauvreté et défavorisées par rapport aux hommes ruraux et aux femmes urbaines

5. À l'échelle de la région de la CEE, les femmes rurales représentent environ 40 % de la main-d'œuvre agricole et apportent une contribution déterminante à la sécurité alimentaire de leur ménage, de leur communauté et de leur pays. En Asie centrale, 41 % des femmes travaillent dans l'agriculture, contre 29 % en Europe orientale et environ 45 % en Europe méridionale (voir le tableau 3). L'agriculture (y compris la sylviculture et la pêche) demeure la principale activité économique dans les zones rurales, mais dans de nombreux pays, la productivité est en baisse, et ce pour de multiples raisons, telles que l'exode rural et le vieillissement de la population rurale, qui touchent notamment la Géorgie, la Serbie et l'Ukraine⁵.

⁴ FAO (2016), *Gender equality, social protection and rural development in Eastern Europe and Central Asia: Insights from the region*, Budapest.

⁵ Parlement européen (2019), *The professional status of rural women in the EU*, Département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles, Bruxelles.

Tableau 3
Part des femmes dans le secteur agricole en pourcentage du nombre total d'hommes et de femmes employés dans ce secteur (1) et en pourcentage de l'emploi total des femmes (2) (2018)

	(1)	(2)
Albanie	48,1	42
Arménie	52,9	37
Autriche	44,1	4
Azerbaïdjan	55,8	42
Géorgie	50,8	45
Kazakhstan	43,7	14
Kirghizistan	36,9	28
République de Moldova	38,1	15
Serbie	38,1	15
Turquie	45,2	28
Ukraine	40,7	13
Ouzbékistan	..	37

Source : Base de données de la CEE sur les statistiques ventilées par sexe (1) et base de données de la Banque mondiale (2) (date de consultation : 30 juillet 2019).

6. Les femmes rurales représentent une part considérable de la main-d'œuvre agricole, mais bien souvent, elles n'ont pas de statut de travailleuse, de sorte que leur contribution est peu valorisée, avec pour corollaire de faibles revenus, un accès limité aux prestations sociales et un risque plus élevé de pauvreté. Elles jouent des rôles essentiels dans les exploitations agricoles, familiales et autres, y compris dans les fermes piscicoles et dans les exploitations sylvicoles dont dépendent certaines communautés, mais sont rarement enregistrées comme propriétaires foncières, notamment comme propriétaires de forêts, ou en tant que chefs ou cochefs d'exploitations agricoles. Les femmes ne possèdent que 5 % des terres agricoles aux Pays-Bas, contre 16 % en Serbie et 30 % en Géorgie et en République de Moldova⁶.

7. Les femmes rurales sont moins susceptibles d'être enregistrées comme propriétaires foncières que les femmes urbaines. Ainsi, les femmes représentent à peine 3 % des propriétaires fonciers dans certaines zones rurales des Balkans occidentaux, contre 48 % dans certaines zones urbaines⁷. Dans les pays où elles possèdent une plus grande part des terres, leurs parcelles ont tendance à être plus petites. En Ukraine, par exemple, environ 50 % des propriétaires fonciers sont des femmes, mais la superficie des parcelles des ménages dirigés par des femmes est en moyenne inférieure à celle des parcelles des ménages dirigés par des hommes, et les ménages dirigés par des femmes ont généralement une proportion légèrement inférieure de terres arables⁸.

8. Dans les États membres de la CEE, même là où la loi garantit la copropriété des terres, les certificats d'enregistrement foncier sont souvent au nom des hommes uniquement. En Slovénie, les femmes représentent 80 % de la main-d'œuvre à l'origine de

⁶ Beker, K. (2017), *Situation of Rural Women in Serbia*, rapport parallèle concernant le quatrième rapport périodique de la Serbie au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, soumis par les membres d'un réseau informel d'organisations de femmes intéressées par la situation des femmes rurales, Belgrade.

⁷ Llatja, A., Vidar, M., Goelema, M., Kenney, N. et Tonchovska, A. (2018), *Achieving SDG indicator 5.a.2 in the Western Balkans: Partnerships for gender equality in land ownership and control*, document établi en vue de sa présentation à la Conférence de la Banque mondiale sur la terre et la pauvreté (2018), tenue à Washington du 19 au 23 mars 2018.

⁸ FAO (à paraître), *Country Gender Assessment: Gender, Agriculture and Rural Development in Ukraine*, Budapest.

la production alimentaire du pays, mais seuls 28,8 % de ces femmes se considèrent comme chefs de l'exploitation agricole dans laquelle elles travaillent et 9 % seulement ont leur exploitation enregistrée à leur nom⁹.

9. Le fait que les certificats d'enregistrement foncier sont rarement au nom des femmes et que celles-ci n'ont guère connaissance de leurs droits fonciers entrave l'exercice effectif de ces droits. Cette situation a des conséquences multiples, parmi lesquelles un accès restreint à la protection sociale, aux services de vulgarisation agricole, au crédit, aux subventions, à l'administration et à la prise de décision.

10. Les femmes rurales ont un accès limité à d'autres ressources et moyens de production, notamment à l'eau, aux pâturages, au bétail, aux machines et aux subventions, qui sont indispensables à leur autonomisation économique. À titre d'exemple, la proportion de femmes propriétaires de machines agricoles ne dépasse pas 5 % dans certains pays. En République de Moldova, les femmes ne possèdent que 7,9 % du matériel d'irrigation et 8,8 % des cultivateurs mécaniques¹⁰.

11. L'accès suffisant à une eau sans risque sanitaire, à des fins domestiques et productives, est essentiel à la subsistance, à l'éducation, à la santé et aux débouchés économiques des femmes rurales. Au Tadjikistan, 28 % des ménages ruraux puisent leur eau à des sources non améliorées, jusqu'à 8,5 % d'entre eux mettent plus de 30 minutes à s'approvisionner en eau et 65 % ont accès à l'eau potable¹¹. Dans le même temps, 95 % des cultures agricoles sont cultivées sur des terres irriguées, d'où un besoin urgent d'eau dans les zones rurales.

12. En raison d'un défaut d'infrastructures dans les zones rurales, notamment de centres de prise en charge des enfants et des personnes âgées, les femmes ont moins le temps et l'occasion de prendre part à des activités favorables à leur autonomisation économique, qu'il s'agisse d'effectuer des tâches rémunérées, de poursuivre leur éducation, de perfectionner leurs compétences ou d'assumer des fonctions de direction et de décision. À l'échelle de l'Europe, elles effectuent 1,9 fois plus de soins et travaux domestiques non rémunérés que les hommes. Néanmoins, les chiffres varient sensiblement d'un pays à l'autre. Dans certains pays européens, tels que la Suède, le rapport est de 1,3 seulement, tandis qu'il est de 1,6 en Allemagne. En Italie, les femmes effectuent 3 fois plus de soins et travaux domestiques non rémunérés que les hommes, soit un chiffre supérieur à la moyenne mondiale¹². Les femmes rurales consacrent plus de temps aux soins non rémunérés que les femmes urbaines.

13. Si l'insécurité alimentaire dans les États membres de la CEE se limite aujourd'hui essentiellement à la malnutrition et à l'obésité, dans les zones rurales et reculées de certains pays, les retards de croissance et l'émaciation demeurent fréquents. Par endroits, la prévalence de l'insécurité alimentaire grave a tendance à être plus élevée chez les femmes adultes que chez les hommes¹³. Dans certains pays d'Asie centrale, la prévalence du retard de croissance parmi les groupes les plus pauvres des zones rurales est presque deux fois plus élevée que dans les villes¹⁴.

14. Les femmes rurales déjà défavorisées sur le plan économique sont enfermées dans un cercle vicieux, où elles ont un accès plus restreint que les hommes ruraux et les femmes urbaines aux marchés de l'emploi, aux services financiers et aux ressources productives¹⁵. En outre, leur contribution au développement rural est souvent négligée et les difficultés

⁹ FAO (2018), *What gender mainstreaming in agriculture means in practice: Cases from selected countries of the European Union*, Budapest.

¹⁰ FAO & MOLDSTAT (2013), *Women and men in agriculture in the Republic of Moldova*, Bureau national des statistiques de la République de Moldova.

¹¹ Organisme de statistique sous l'autorité du Président de la République du Tadjikistan, *Demographic and Health Survey 2017*, Douchanbé.

¹² ONU-Femmes (2018), *Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030*.

¹³ FAO (2018), *Regional Overview of Food Security and Nutrition in Europe and Central Asia 2018*, Budapest.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Parlement européen (2019), *The professional status of rural women in the EU*.

auxquelles elles se heurtent sont mal comprises en raison de leur isolement géographique et de l'invisibilité de leur travail, essentiellement domestique et non rémunéré.

15. Certains groupes de femmes rurales, notamment les femmes appartenant à des minorités ethniques (y compris les femmes roms), les jeunes femmes, les réfugiées ou déplacées, les femmes handicapées, les femmes âgées, les femmes divorcées et les femmes avec enfants, risquent tout particulièrement de se retrouver sans filets de sécurité ni possibilités de développement, surtout dans les zones reculées¹⁶. Les femmes rurales pourraient aussi être plus exposées à diverses formes de violence. Les jeunes femmes rurales d'Asie centrale et du Caucase, par exemple, sont victimes de stéréotypes et de pratiques sociales préjudiciables, telles que les mariages précoces, les mariages forcés et les enlèvements de fiancées, qui limitent leurs choix de vie et leurs perspectives¹⁷.

B. La lente évolution et la rigidité des pratiques sociales entravent l'autonomisation économique des femmes rurales

16. Parmi les populations rurales de certains États membres de la CEE, les inégalités entre les sexes sont ancrées dans des normes et des pratiques socialement construites, qui cloisonnent les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes. Dans le secteur agricole, les femmes effectuent des tâches à forte intensité de main-d'œuvre, tandis que les hommes exercent des activités à forte intensité de capital. Les hommes font figure de « véritables » agriculteurs, propriétaires fonciers et chefs de ménage, alors que les femmes rurales sont généralement vues comme des « épouses d'agriculteurs ». En raison de stéréotypes largement répandus, la prise de décisions commerciales, la gestion, l'entretien des machines, le travail dans les champs et l'innovation agricole sont considérés comme des activités masculines, tandis que les tâches intensives, manuelles et saisonnières de récolte, de traite et d'élevage des veaux sont perçues comme des activités féminines. Les femmes rurales assument toutes sortes de responsabilités domestiques, notamment, mais pas seulement, la collecte du bois de feu, l'approvisionnement en eau, la production des aliments destinés à la consommation du ménage, ainsi que la prise en charge des enfants, des personnes âgées et des malades. Outre ces tâches, elles contribuent aussi à l'ensemencement et au désherbage des parcelles du ménage, à l'entretien des jardins, à l'alimentation et à la garde du bétail domestique, à la transformation des produits laitiers et à d'autres activités génératrices de revenus pour le ménage, mais rarement considérées comme un « emploi » ou comme des « travaux agricoles », même par les femmes rurales elles-mêmes. Les normes et les pratiques sociales font que la contribution des femmes et des filles à l'économie rurale et aux moyens de subsistance est vue comme moins importante et n'est pas appréciée à sa juste valeur, ce qui restreint davantage leurs perspectives d'avenir et leurs choix stratégiques.

17. Dans les Balkans occidentaux, dans le sud du Caucase et en Asie centrale, la résidence patrilocale après le mariage et les pratiques relatives à la succession entravent l'autonomisation économique des femmes sur plusieurs générations¹⁸. Dans de nombreuses parties de ces régions, les femmes (et les hommes) n'ont de droits de propriété que sur les biens acquis pendant le mariage. En outre, la société attend des femmes qu'elles « renoncent » à leurs droits successoraux en faveur de leurs frères.

18. Dans certains pays de la région, les attitudes patriarcales et les stéréotypes sexistes perpétuent la violence contre les femmes, et quelques-uns de ces pays tolèrent des pratiques et des traditions néfastes, telles que le mariage d'enfants et la polygamie. Au Kirghizistan, les mariages forcés et non enregistrés persistent, de sorte que de nombreuses jeunes femmes se retrouvent sans protection économique ni accès à l'éducation¹⁹.

¹⁶ FAO (2018), *Regional Overview of Food Security and Nutrition in Europe and Central Asia 2018*, Budapest.

¹⁷ FNUAP (2015), *Child marriage in Eastern Europe and Central Asia: regional overview*, Bureau régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, Istanbul.

¹⁸ FAO (2016), *Gender and Rural Development in Eastern Europe and Central Asia: Key Issues*, Rome.

¹⁹ FNUAP (2015), *Child marriage in Eastern Europe and Central Asia: regional overview*.

19. Certains comportements discriminatoires et stéréotypes cantonnent les femmes rurales à des fonctions domestiques et à des rôles d'aidantes, nient leur contribution à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, et anéantissent par là même leurs possibilités et leur volonté de concourir au développement rural et de prendre des initiatives en la matière. Les femmes rurales sont moins susceptibles que les hommes d'assumer des rôles de direction au sein d'organes de décision tels que les coopératives agricoles, les syndicats et les administrations municipales. En Géorgie, par exemple, les femmes représentent 25 % des membres de coopératives agricoles, mais seuls 4,7 % de ces coopératives sont dirigées par des femmes²⁰. Moins de 6 % des femmes interrogées dans le cadre de travaux de recherche menés au Kosovo se sont dites prêtes à participer à des réunions locales sur les questions liées aux forêts²¹. La majorité a estimé que leur famille devrait être représentée à ces réunions par leur mari, leur beau-père, un frère ou un fils adulte.

20. Les femmes rurales qui travaillent dans l'agriculture, qu'elles soient agricultrices, travailleuses non rémunérées dans des exploitations familiales ou travailleuses, rémunérées ou non, dans d'autres exploitations et entreprises agricoles, ont généralement un accès restreint aux services de vulgarisation agricole. Dans la région, en raison d'obstacles fondés sur le genre, tels que la pauvreté en temps, le manque de mobilité et le défaut d'infrastructures sociales et d'infrastructures de transport, peu de femmes ont accès à ces services.

21. Faute de pouvoir faire entendre clairement leur voix, les femmes rurales n'ont qu'un faible pouvoir décisionnel et un contrôle limité sur l'utilisation qui est faite de diverses ressources au sein de leur ménage, au niveau local et à l'échelle de la société. Cette situation se reflète aussi dans les principales politiques et les principaux programmes agricoles, qui bien souvent n'associent pas les femmes rurales et ne tiennent pas suffisamment compte de leurs besoins. Dans le même temps, en raison des difficultés qu'elles ont à se faire entendre, auxquelles s'ajoutent la précarité économique et un défaut d'infrastructures dans les zones rurales, les femmes rurales ont du mal à mettre en évidence et à combattre les différentes formes de discrimination dont elles sont victimes, qu'il s'agisse de la violence fondée sur le genre, de la charge disproportionnée que les responsabilités familiales font peser sur les femmes et les filles, ou d'autres pratiques sociales rigides.

C. Des obstacles entravent l'autonomisation économique des femmes rurales

22. L'agriculture demeure le premier secteur d'emploi des femmes rurales dans plusieurs États membres de la CEE. Toutefois, les perspectives d'emploi formel dans les zones rurales sont peu nombreuses et la stricte division du travail désavantage les femmes plus que les hommes. Les activités agricoles qu'exercent les femmes sont souvent informelles, intensives en main-d'œuvre, saisonnières, précaires et peu, voire non rémunérées. Même dans les pays de l'Union européenne (UE), les femmes rurales ont moins de débouchés professionnels que les hommes ruraux et les femmes urbaines²².

23. Dans la majorité des États membres de la CEE, les femmes rurales gagnent entre 60 et 85 % du salaire des hommes, selon les estimations²³. En Ukraine, elles perçoivent les salaires les plus bas du pays²⁴.

24. Dans de nombreux pays de la région, le niveau d'éducation des femmes rurales est nettement inférieur à celui des femmes urbaines. En République de Moldova, seuls 46,4 % des femmes rurales en activité ont suivi des études supérieures ou des études secondaires

²⁰ FAO (2018), *Gender, agriculture and rural development in Georgia – Country Gender Assessment Series*, Rome.

²¹ FAO (2017), *Gender, rural livelihoods and forestry: assessment of gender issues in Kosovo's forestry*, Pristina.

²² Parlement européen (2019), *The professional status of rural women in the EU*.

²³ FAO (2016), *Gender and Rural Development in Eastern Europe and Central Asia: Key Issues*, Rome.

²⁴ FAO (2016), *Gender equality, social protection and rural development in Eastern Europe and Central Asia: Insights from the region*, Budapest.

soit spécialisées, soit professionnelles, et la proportion n'a cessé de décroître ces dernières années²⁵.

25. Dans les pays où les femmes rurales sont bien représentées dans les filières agricoles de l'enseignement post-secondaire ou supérieur, leurs qualifications ne les amènent pas toujours à occuper des postes de gestion et de décision. Les femmes représentent entre 51 et 60 % des participants aux programmes d'enseignement agricole en Slovénie, en République tchèque, en Lettonie, en Pologne, en Lituanie, en Turquie et en Croatie²⁶. La proportion d'étudiantes en agriculture est également supérieure à la moyenne mondiale en Azerbaïdjan, en Géorgie et au Kirghizistan (environ 23,5 %) ²⁷. Toutefois, dans certains pays d'Asie centrale, des obstacles structurels continuent d'entraver l'accès des femmes rurales à l'enseignement supérieur.

26. L'entreprenariat est un moyen pour les femmes rurales de sortir de la pauvreté et de gagner leur indépendance économique tout en conservant une certaine souplesse et en travaillant à proximité de leur domicile. Néanmoins, des obstacles tels que les difficultés d'accès aux marchés et au financement, à la propriété foncière, à l'information et à la formation restreignent le potentiel de croissance économique et limitent la taille des entreprises. En Albanie, il est ressorti d'une analyse par sexe de la chaîne de valeur très rentable des plantes médicinales et aromatiques que les femmes exerçaient principalement des activités manuelles et très intensives²⁸. La double charge des femmes rurales, qui exercent une activité productive tout en accomplissant des tâches domestiques et familiales non rémunérées, devient particulièrement pesante au plus fort de la période de récolte. En outre, les femmes rurales ne peuvent bien souvent pas bénéficier de subventions ni recourir au financement par l'emprunt parce que les titres de propriété foncière ne sont pas enregistrés à leur nom. Bien que leur contribution à cette chaîne de valeur soit considérable, elles ne sont parfois pas associées aux négociations contractuelles et aux ventes en raison de pratiques sociales profondément ancrées.

27. La migration est une solution économique de première importance pour nombre d'hommes et de femmes dans les zones rurales. Selon des données de la Banque mondiale, en 2018, les envois de fonds vers l'Europe et l'Asie centrale étaient estimés à 59 milliards de dollars des États-Unis, et représentaient respectivement 33,6 % et 31 % du PIB du Kirghizistan et du Tadjikistan²⁹. Les envois de fonds vers les zones rurales contribuent à assurer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté, en particulier en Asie centrale. La migration économique dans la région est un phénomène nettement différencié selon le sexe, les hommes étant plus nombreux que les femmes à migrer en Arménie, en Ukraine et en Asie centrale. Toutefois, le nombre de migrantes est en hausse³⁰.

28. Les femmes rurales qui migrent pour trouver du travail sont plus susceptibles que les hommes d'envoyer des fonds dans leur pays d'origine³¹. Dans le même temps, les migrantes sont particulièrement vulnérables à la discrimination et à la violence fondées sur le genre dans les pays de transit et les pays de destination, où elles peuvent éprouver des difficultés à trouver un logement sûr et adapté, à bénéficier de conditions de travail décentes et à accéder aux services sociaux.

29. L'exode rural d'un grand nombre d'hommes et de femmes a de profondes répercussions sur le développement rural. Il entraîne une baisse de la productivité agricole, un alourdissement de la charge de travail domestique et agricole des femmes rurales, ainsi

²⁵ HCDH (2018), rapport consacré à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en République de Moldova.

²⁶ FAO (2014), *Rural Women*.

²⁷ Ibid.

²⁸ FAO (2018), *Market and Value Chain Analysis of selected sectors for diversification of the rural economy and women's economic empowerment*, Budapest.

²⁹ Banque mondiale (2019), *Migration and Remittances – Recent Developments and Outlook*.

Disponible à l'adresse : <https://www.knomad.org/sites/default/files/2019-04/Migrationanddevelopmentbrief31.pdf>.

³⁰ FAO (à paraître), *Country Gender Assessment*.

³¹ FAO (2018), *Regional Overview of Food Security and Nutrition in Europe and Central Asia 2018*, Budapest.

qu'un déséquilibre de la répartition par âge et par sexe de la population des villages. Au Tadjikistan et en Ouzbékistan, on estime qu'environ 85 % des migrants économiques sont des hommes, qui se rendent pour la plupart en Fédération de Russie, au Kazakhstan, dans d'autres pays de la région ou plus loin encore³². La migration peut avoir une incidence néfaste sur les familles restées dans le pays d'origine, puisqu'elle peut conduire à une augmentation des taux de divorce, accroître la vulnérabilité des enfants et des adolescents, et rendre de nombreuses femmes tributaires d'envois de fonds irréguliers, voire inexistantes. Ces femmes sont exposées à la pauvreté en raison de leur statut précaire d'aidantes et de travailleuses non rémunérées dans les exploitations familiales, et doivent faire face à la réprobation sociale que suscite leur situation de femmes seules. Par la force des choses, les femmes restées au pays deviennent souvent chefs de ménage ou dirigeantes d'exploitations, mais étant donné qu'elles ne sont pas enregistrées comme propriétaires ou exploitantes des terres, elles ne peuvent pas exercer d'activités économiques lucratives ni accéder au crédit pour développer leurs propres entreprises. Dans certains pays, elles courent aussi un plus grand risque de maltraitance, de discrimination et d'exploitation, notamment par des trafiquants d'êtres humains³³.

D. Les infrastructures, les services et les mesures de protection sociale ne répondent pas aux besoins des femmes rurales

30. Les femmes rurales sont durement touchées par l'accès restreint à des services élémentaires de la vie quotidienne tels que l'eau courante, l'évacuation des déchets, l'assainissement et l'électricité car elles assument une part disproportionnée des tâches domestiques et familiales. Par exemple, au Kirghizistan, seuls 15,1 % des ménages ruraux ont l'eau courante contre 73,9 % des ménages urbains³⁴. Le sous-développement des infrastructures communales et sociales entraîne un accroissement de la charge de travail et de la pauvreté en temps.

31. Il existe des disparités dans l'accès aux connaissances, à l'information et aux services dans toute la région ; par exemple, dans certains pays, les femmes rurales qui s'occupent du bétail ne bénéficient pas toujours des services et des informations vétérinaires qui sont essentiels au maintien des moyens de subsistance ruraux³⁵. Par exemple, au Tadjikistan, seuls 1,3 % des ménages ruraux sont connectés à Internet contre 8,3 % des ménages urbains³⁶.

32. Les femmes des zones rurales ont également un accès restreint aux soins de santé et aux services de crèche. En Ukraine, 48 % d'entre elles sont dans ce cas pour les services de santé, quel que soit le type de service³⁷. Le manque de services signifie que les taux élevés de mortalité maternelle demeurent un problème majeur. Comme l'illustre le tableau 4, ces taux varient d'une région à l'autre, atteignant jusqu'à 75 % au Kirghizistan.

³² FAO (2019), *Gender, agriculture and rural development in Uzbekistan*, Country Gender Assessment Series, Budapest.

³³ Ibid.

³⁴ FAO (2016), *National gender profile of agricultural and rural livelihoods*. République du Kirghizistan. Country gender assessment series. Budapest

³⁵ ONU Femmes, Bureau de la coopération suisse et Coopération autrichienne au développement (2016), *Gender Assessment of Agriculture and Local Development systems*. Géorgie.

³⁶ FAO (2016), *National gender profile of agricultural and rural livelihoods*.

³⁷ FAO (2016), *Gender equality, social protection*.

Tableau 4
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)

	2013
Arménie	29,0
Azerbaïdjan	26,0
Bélarus	1,0
Bosnie-Herzégovine	8,0
Géorgie	41,0
Hongrie	14,0
Kazakhstan	26,0
Kirghizistan	75,0
Macédoine du Nord	7,0
République de Moldova	21,0
Fédération de Russie	24,0
Serbie	16,0
Slovaquie	7,0
Tadjikistan	44,0
Turquie	20,0
Ukraine	23,0
Ouzbékistan	36,0

Source : Base de données statistiques de la CEE (date de consultation : 23 juillet 2019).

33. En Hongrie, en 2018, seulement 48 000 places en crèche étaient disponibles pour 280 000 enfants³⁸. La répartition géographique des crèches est extrêmement déséquilibrée, 83 % d'entre elles étant situées dans des villes de plus de 10 000 habitants. À titre de comparaison, seuls 6 établissements disposant de services de crèche sont situés dans des villages de moins de 1 000 habitants³⁹.

34. En raison de leur isolement géographique et du fait qu'elles ne disposent pas de leurs propres moyens de transport, les femmes rurales dépendent des autres pour bénéficier des services de santé, des services sociaux et des services administratifs. Dans une telle situation, l'accès des femmes à l'information et aux services passe d'abord par le consentement des hommes, ce qui les empêche de prendre des décisions indépendantes et éclairées sur un ensemble de questions, comme les relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs, les soins de santé et les aspects psychosociaux, notamment la violence familiale, qui peuvent améliorer leur situation. Au Kirghizistan et au Tadjikistan respectivement, seules 76,6 % et 40,9 % des femmes rurales se sentent habilitées à faire leurs propres choix en matière de santé sexuelle et procréative⁴⁰.

35. Entre 60 % et 87 % du travail des femmes rurales est non rémunéré ou informel⁴¹. Le fait de travailler en dehors du marché du travail formel les exclut du bénéfice d'avantages et de droits tels que le congé de maternité, l'indemnité de maladie et le congé pour raison familiale. En Albanie, 19 % seulement des femmes des zones rurales qui ont

³⁸ Bureau central de statistique de la Hongrie 2018. www.ksh.hu/docs/hun/xftp/stattukor/kisgyermnapkozbeni/kisgyermnapkozbeni18.pdf

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Contenu du site Web d'ONU Femmes CEE. <http://ECE.unwomen.org/en/news/in-focus/women-and-the-sdgs/sdg-5-gender-equality> (date de consultation : 11 juillet 2019).

⁴¹ FAO (2016), *Genre et développement rural en Europe orientale et en Asie centrale : questions clés*. Rome.

accouché en 2014 ont reçu une allocation de maternité, contre 59 % des femmes enceintes des zones urbaines⁴².

36. Les femmes rurales continuent de souffrir d'un manque d'accès aux prestations sociales à mesure qu'elles vieillissent. Les femmes âgées qui restent dans les zones rurales sont plus exposées à la pauvreté que les hommes en raison de leur statut de travailleuses non rémunérées ou informelles ayant un accès restreint aux régimes de retraite. Pour les femmes rurales pauvres, dépourvues d'accès aux services de santé et sans retraite décente, vivre plus longtemps ne veut pas dire avoir une meilleure qualité de vie⁴³.

37. Les femmes rurales se concentrent dans le secteur informel, ce qui les exclut également de l'accès aux services financiers, à la formation, aux programmes de vulgarisation agricole et aux subventions agricoles, lesquels peuvent améliorer leur situation économique.

III. Enjeux en matière de logement dans la région

A. Progrès conformes aux objectifs stratégiques de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et aux objectifs de développement durable

38. L'objectif stratégique A de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing sur les femmes et la pauvreté aborde tous les besoins de développement des femmes rurales, tels que l'accès à des emplois décents, l'agriculture, l'utilisation et le contrôle des ressources, la sécurité alimentaire et les possibilités de décider et de diriger au sein du foyer et de la société. Les actions stratégiques proposées dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing sont axées sur la révision des politiques et stratégies macroéconomiques, l'accès accru des femmes au crédit, la révision et l'élaboration de lois pour promouvoir l'égalité des droits et accroître l'accès aux ressources économiques et l'amélioration des données et des connaissances sur les femmes. Toutes ces questions restent pertinentes pour les femmes rurales dans les États membres de la CEE.

39. La majorité des pays de la région ont mis en place des politiques et une législation qui institutionnalisent l'intégration des questions de genre, leur prise en compte dans le processus budgétaire et la collecte de statistiques ventilées par sexe⁴⁴. Alors que les pays de l'UE jouent un rôle moteur dans l'adoption de mesures d'intégration du genre dans le processus budgétaire, des initiatives existent également dans d'autres pays. Par exemple, la République de Moldova a adopté une loi sur les mesures temporaires spéciales, qui impose un quota de 40 % de femmes dans les postes ministériels et les listes électorales, et comporte des dispositions relatives au congé de paternité⁴⁵. Toutefois, les politiques et les mesures spéciales visant à améliorer la vie des femmes rurales ont été appliquées de manière disparate dans l'ensemble de la région.

40. Dans tous les pays de la région où les données sont disponibles, les taux de pauvreté restent plus élevés dans les zones rurales que dans les zones urbaines. En République de Moldova, au Kirghizistan et au Tadjikistan, l'écart entre la proportion de la population rurale et urbaine vivant dans la pauvreté est respectivement de 15 %, 5 % et 7 %⁴⁶.

⁴² FAO (2016), *Gender, agriculture and rural development in Albania*. Country gender assessment series.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ FAO (2016), *Genre et développement rural en Europe orientale et en Asie centrale : questions clés*. Rome.

⁴⁵ Contenu du site Web d'ONU Femmes CEE. <http://moldova.unwomen.org/en/munca-noastra/gender-equality-in-moldova> (date de consultation : 11 juillet 2019).

⁴⁶ ILOSTAT Database : Poverty headcount ratio at national poverty line by rural/urban areas (%) cited in FAO (2016), *Gender and Rural Development in Eastern Europe and Central Asia : Key Issues*. Rome.

41. La situation des femmes rurales est explicitement mentionnée dans au moins 14 des 17 ODD. En particulier, le développement des femmes rurales fait partie intégrante de l'ODD 1 (éliminer la pauvreté), de l'ODD 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) et de l'ODD 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes). Même ceux qui n'incluent pas explicitement d'indicateurs liés au genre (ODD 13 sur les changements climatiques, ODD 14 sur la vie aquatique et ODD 15 sur la vie terrestre) peuvent influencer la vie des femmes rurales en réduisant leur vulnérabilité⁴⁷. Des questions telles que la sécurité alimentaire, les droits fonciers et l'égalité des sexes sont également fondamentales pour la réalisation des autres ODD. Par exemple, les objectifs en matière de santé, d'éducation et de développement économique ne seront pas atteints si la condition des femmes n'est pas améliorée en garantissant leurs droits de propriété, leur sécurité alimentaire et leur nutrition⁴⁸.

42. Dans les États membres de la CEE, le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire est plus élevé chez les femmes que chez les hommes et ne s'est pas amélioré depuis 2016⁴⁹. La prévalence de la sous-alimentation est d'environ 5 % dans la région et celle de l'insécurité alimentaire grave est de 2,1 % ; toutefois, les taux d'obésité sont très élevés (23 %), avec des taux plus élevés pour les femmes que pour les hommes (4 à 5 points de pourcentage) depuis dix ans⁵⁰. Ces tendances, conjuguées à l'élargissement de la définition de la sécurité alimentaire, font qu'il est peu probable que les objectifs de sécurité alimentaire fixés dans le cadre des objectifs de développement durable soient atteints au cours des dix prochaines années⁵¹.

43. Les objectifs de parité entre les sexes en matière de propriété foncière qui ont été fixés par la loi pourraient être réalisés au cours des 10 prochaines années. Toutefois, il est moins probable que les droits soient garantis dans les faits. La mise en œuvre des lois sur la propriété nécessitera un appui budgétaire considérable et une base de données plus solide pour suivre les progrès accomplis⁵². Il est également peu probable que dans tous les pays de la CEE, un environnement favorable où les femmes rurales connaissent et peuvent faire valoir leurs droits de propriété soit pleinement créé.

B. Meilleures pratiques pour l'autonomisation des femmes rurales

44. Des exemples des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des objectifs de développement durable sont donnés dans la présente section. Ils ont été tirés de pays de la région et sont le résultat de l'action menée par les gouvernements nationaux et la société civile, souvent avec l'appui de l'ONU et d'autres organismes de développement bilatéraux et multilatéraux. Dans l'ensemble, ces pratiques démontrent la nécessité d'adopter une approche holistique pour concourir à l'autonomisation économique des femmes rurales.

45. La Commission nationale arménienne d'urgence a établi des critères de sélection pour cibler les ménages dirigés par une femme. Elle offre des possibilités de compensation et d'emploi dans le cadre d'une stratégie de développement rural visant à dissuader la main-d'œuvre d'émigrer⁵³.

⁴⁷ Agarwal B. (2018), « Gender equality, food security and the SDGs », Science Direct, disponible à l'adresse www.sciencedirect.com.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ FAO (à paraître). *State of Food Security and Nutrition in Europe and Central Asia Region*.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Contenu du site Web de la FAO www.fao.org/news/story/en/item/1199760/icode/ (date de consultation : 22 juillet 2019).

⁵² Llatja, A. Vidar, M. Goelema, M. Kenney, N. Tonchovska, A. (2018), *Achieving SDG indicator 5.a.2 in the Western Balkans : Partnerships for gender equality in land ownership and control*, Paper prepared for presentation at the « 2018 World Bank Conference on Land and Property » Banque mondiale – Washington, 19-23 mars 2018.

⁵³ FAO (2018), *Aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Europe et en Asie centrale 2018*. Budapest.

46. En Autriche, un réseau d'expertes des questions de genre dans la réduction des risques de catastrophe a été établi. Il prend en compte les connaissances et l'expérience des femmes rurales. Du côté des autorités, le coordonnateur pour les questions de genre et, au sein du Ministère de la durabilité et du tourisme, le groupe d'intégration des questions de genre, en tant qu'organisme chargé de diriger la mise en œuvre de la politique agricole, forestière et halieutique, s'efforcent activement de permettre aux femmes de participer au développement rural et de faire davantage entendre leur voix dans les décisions qui influent sur leur vie⁵⁴. Les femmes agricultrices et responsables municipales participent également à des programmes de formation et de gestion qui prévoient un accompagnement et un mentorat constants, afin d'accroître et d'améliorer la représentation des femmes rurales dans le processus décisionnel.

47. L'Ouzbékistan encourage l'entrepreneuriat féminin sous la forme d'activités rémunératrices à domicile, conçues pour assurer l'autosuffisance alimentaire. Les femmes rurales, en particulier les veuves, les femmes divorcées et les femmes des zones les plus pauvres, sont les groupes cibles du programme et bénéficient de microcrédits pour créer des entreprises à domicile⁵⁵.

48. L'Azerbaïdjan et la Turquie s'emploient à faire en sorte que les services de vulgarisation rurale tiennent compte des questions de genre et répondent mieux aux besoins des femmes rurales, en dispensant une formation et un encadrement sur le tas aux vulgarisateurs et au personnel des ministères de l'agriculture. Des programmes de formation ciblés sur les nouvelles possibilités qui s'offrent à elles sont également proposés aux agricultrices⁵⁶. Les agricultrices s'organisent de plus en plus, en centres et coopératives de femmes à l'échelon régional, ce qui leur ouvre l'accès à de nouveaux marchés et renforce leur voix dans le développement rural.

49. Au Kirghizistan, les femmes sont de plus en plus présentes dans des domaines non traditionnels tels que l'agriculture de conservation, la lutte intégrée contre les ravageurs et l'irrigation au goutte-à-goutte, afin d'accroître la productivité des exploitations familiales et des petits exploitants, ainsi que des revenus et de la sécurité alimentaire des ménages ruraux. Des programmes pilotes qui combinent des prestations en espèces et un appui technique pour diversifier leurs revenus par des activités non agricoles sont menés à bien et reproduits. Les groupes d'entraide féminine ont renforcé la collaboration entre les femmes et permettent l'apprentissage et le partage entre pairs⁵⁷.

50. L'Union des femmes hongroises joue un rôle essentiel dans les activités de plaidoyer visant à accorder une plus large place aux femmes rurales et dans la mise en place d'initiatives ciblées pour les jeunes femmes et les femmes avec enfants. Chaque année, des décideurs nationaux et internationaux rencontrent des femmes rurales et des groupes de défense des droits des femmes pour partager les bonnes pratiques en matière d'égalité des sexes et de développement rural et visiter des fermes locales dirigées par des femmes⁵⁸. Les agricultrices reçoivent également des informations et une formation sur l'agriculture biologique, l'anglais et l'informatique⁵⁹. Ces nouvelles compétences peuvent accroître les possibilités économiques des femmes rurales.

51. Au Tadjikistan et en République de Moldova, les travailleurs migrants investissent les fonds rapatriés dans le développement de l'agriculture familiale, en ciblant les femmes chefs de famille et les travailleurs migrants de retour⁶⁰. Les participants au projet

⁵⁴ FAO (2018), *What gender mainstreaming means in agriculture*.

⁵⁵ FAO (2018), *Aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Europe et en Asie centrale 2018*. Budapest

⁵⁶ FAO (à paraître), *FAO in action Mainstreaming gender in FAO work in Europe and Central Asia Experiences from the field*. Budapest.

⁵⁷ Contenu du site Web d'ONU Femmes www.unwomen.org/en/news/stories/2019/3/feature-story-women-in-rural-kyrgyzstan-bring-change-through-water-and-infrastructure (date de consultation : 30 juillet 2019).

⁵⁸ FAO (2018), *What gender mainstreaming means in agriculture*.

⁵⁹ Ibid.

⁶⁰ FAO (2018), *Aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Europe et en Asie centrale 2018*. Budapest

investissent les fonds rapatriés (jusqu'à 50 % des fonds) dans un projet agricole à petite échelle et obtiennent les 50 % restants des fonds du projet. Des initiatives prometteuses aident les migrants, leurs familles et leurs communautés à formuler des projets à petite et moyenne échelle dans l'agro-industrie et la production de fruits, légumes et bétail.

52. En Espagne, les femmes rurales et les femmes du secteur de la pêche font partie de réseaux qui rencontrent régulièrement les représentants des pouvoirs publics afin que leur voix et leurs besoins puissent influencer l'élaboration des politiques. Les femmes rurales sont reconnues comme des entrepreneuses créatrices d'emplois et comme des décideuses à part entière⁶¹. En 2011, l'Espagne a adopté une loi sur la copropriété des exploitations agricoles et la reconnaissance du statut de cotravailleur. Des lois similaires ont été adoptées en Belgique et en France. Dans ce dernier pays, la loi s'applique également aux petits pêcheurs. La copropriété permet aux femmes de bénéficier de subventions de l'UE, d'autres régimes de protection sociale et de retraites.

53. Au Kazakhstan, dans le cadre du projet à venir du Ministère du travail et du développement social, un soutien est apporté aux femmes rurales d'une région pilote pour leur permettre d'acquérir des compétences entrepreneuriales et d'accéder à toute une gamme d'informations et de services financiers sur les possibilités économiques qui s'offrent à elles. Accroître l'accès des femmes aux ressources financières contribuerait à la croissance économique dans le secteur formel⁶².

54. L'Association des femmes rurales de Slovénie reconnaît que les femmes rurales ont moins accès aux services de santé que les femmes et les hommes des zones urbaines⁶³. Chaque année, elle organise un atelier national sur des sujets tels que la prévention des maladies, le système d'assurance maladie et l'assurance pour les agricultrices. Elle collabore également avec le Programme national de dépistage du cancer du sein et le Programme national de prévention et de détection précoce du cancer colorectal, et organise des programmes éducatifs sur la santé et les activités sociales et récréatives.

C. Problèmes

55. Le succès régional, mesuré par un faible indice d'inégalité de genre (IIG) (0,270 dans le Rapport mondial sur le développement humain 2017 du PNUD), masque la situation des groupes les plus défavorisés, en particulier les femmes rurales. Même dans les pays les plus riches de la région de la CEE, les femmes rurales continuent d'être confrontées à la pauvreté et à la discrimination par rapport aux hommes et aux femmes des zones urbaines. Faire en sorte que les femmes rurales soient prises en compte au niveau national est un combat permanent.

56. Bien que les questions de genre soient prises en compte lors de l'élaboration des politiques, de la planification et de la programmation partout dans la région, il n'en est pas toujours de même des besoins particuliers des femmes rurales. Les institutions de l'UE ont défini des buts et des objectifs stables en matière d'égalité femmes-hommes et ont adopté une législation étendue afin de garantir l'application d'un cadre pour l'égalité des chances et de traitement des hommes et des femmes, y compris les femmes rurales⁶⁴. Dans le même temps, de nombreux pays de la région ne disposent toujours pas d'une législation et de programmes de protection sociale solides et adaptés aux réalités des femmes rurales (propriété foncière, travail non rémunéré des agricultrices, forte division du travail entre les sexes et nombreuses responsabilités des femmes rurales, mariage précoce, violence familiale)⁶⁵. Les lois et politiques en vigueur sont également peu appliquées dans de

⁶¹ Contenu du site web de la Commission européenne <https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/cms/farnet/files/documents/Women-in-fisheries-FR.pdf> (date de consultation : 30 juillet 2019).

⁶² Le contenu du site Web d'ONU Femmes <http://ECE.unwomen.org/en/news/stories/2019/03/kazakhstan-economic-empowerment> (date de consultation : 22 juillet 2019).

⁶³ FAO (2018), *What gender mainstreaming means in agriculture*.

⁶⁴ Parlement européen (2019), *The professional status of rural women in the EU*.

⁶⁵ FAO (2016), *National gender profile of agricultural and rural livelihoods – Tajikistan*. Ankara.

nombreux pays de la région, en particulier dans les zones rurales et reculées où des obstacles complexes au développement existent⁶⁶.

57. La place et l'inclusion des femmes rurales dans les politiques et les programmes peuvent être améliorées grâce à une base de données plus solide. Si les données ventilées par sexe ont été institutionnalisées dans toute la région, elles n'illustrent pas toujours la situation des femmes rurales. On manque de statistiques et d'informations actualisées et fiables sur les disparités entre les sexes et leurs incidences sur l'agriculture, l'élevage, la pêche et les forêts. Aux niveaux national et régional, les données ventilées par âge, lieu de résidence, appartenance ethnique et autres variables manquent pour mieux comprendre les sous-groupes de femmes rurales qui risquent le plus d'être laissés pour compte⁶⁷.

58. Certains pays de la région n'ont pas non plus la même volonté politique de défendre les droits des femmes, ce qui risque d'entraver encore davantage la réalisation de progrès durables vers l'autonomisation économique des femmes rurales. Si de nombreux États membres de la CEE ont créé des centres de liaison ou des services consultatifs pour les questions de genre au sein des ministères du développement rural ou de l'agriculture et au niveau municipal, il s'agit, pour la plupart, de responsabilités supplémentaires qui ont été ajoutées dans la définition des emplois existants sans financement supplémentaire ou allocation de temps⁶⁸. Si les institutions ne mettent pas en place des mécanismes pérennes pour l'égalité des sexes, qui soient tenus responsables de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes, les progrès seront au mieux lents.

59. Ces dernières années, les groupes de femmes de toute la région se sont organisés et se sont fait entendre. Dans le même temps, certaines organisations de la société civile signalent qu'il y a également eu une réaction de rejet croissante, qui vise à saper la durabilité des mouvements pour l'égalité des sexes et les droits de l'homme. La participation des femmes rurales aux associations et aux groupes de femmes peut contribuer à promouvoir l'amélioration des infrastructures et des services sociaux qui sont essentiels à leur développement en les aidant à prendre conscience de leurs problèmes et à améliorer l'accès aux ressources.

60. Les changements climatiques, les catastrophes naturelles et l'épuisement des ressources naturelles mettent en péril la sécurité alimentaire et les investissements dans les zones rurales et favorisent les migrations et l'urbanisation, qui entravent de manière disproportionnée l'autonomisation économique des femmes rurales. La dégradation des terres et la désertification causées par l'imprévisibilité des conditions climatiques et la sécheresse se répercutent sur la productivité agricole et les prix des denrées alimentaires, compromettent davantage l'approvisionnement alimentaire des ménages et accroissent le travail agricole des femmes rurales et le poids des soins dispensés. Des pays comme l'Albanie, l'Arménie, la Géorgie, le Kirghizistan, la Macédoine du Nord, la République de Moldova, la Serbie, le Tadjikistan, la Turquie, le Turkménistan et l'Ouzbékistan sont particulièrement vulnérables aux incidences des changements climatiques⁶⁹.

61. Les femmes rurales sont également confrontées à des problèmes liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Au moins 48 États membres de la CEE luttent contre la malnutrition, y compris les carences en micronutriments et les nouveaux problèmes tels que le surpoids et l'obésité⁷⁰. Entre 1990 et 2010, les facteurs de risque de décès et d'invalidité prématurés dus à la consommation d'alcool ont augmenté de 38 % et les risques alimentaires de 14 %⁷¹. Dans le même temps, les réfugiés présents dans les zones rurales et

⁶⁶ FAO (2018), *Rapport de la Conférence : Promouvoir un développement rural inclusif en Europe et en Asie centrale*. Budapest.

⁶⁷ FAO (2016), *Genre et développement rural en Europe orientale et en Asie centrale : questions clés*. Rome.

⁶⁸ FAO (2018), *What gender mainstreaming means in agriculture*.

⁶⁹ FAO (2018), *Rapport de la Conférence : Promouvoir un développement rural inclusif en Europe et en Asie centrale*. Budapest.

⁷⁰ UNICEF (2018), *Working to close nutrition gaps in the Europe and Central Asia Region*. Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale, Genève.

⁷¹ Banque mondiale (2013), *Rising Chronic Disease and a Gender Gap in Health Take a Growing Toll in Eastern Europe and Central Asia*. Communiqué de presse 2014/057/ HDN, 4 septembre 2013.

les femmes touchées par les conflits dépendent de plus en plus des programmes d'aide alimentaire et d'aide aux moyens de subsistance. Dans les pratiques sociales des zones rurales, les femmes assument la responsabilité première de nourrir leur famille, mais ces mêmes pratiques sociales limitent leur utilisation et leur contrôle des ressources et de l'information pour répondre aux besoins de nutrition et de sécurité alimentaire.

62. Les processus de migration évoluent également. Les travailleurs migrants des zones rurales continuent d'émigrer vers les villes à la recherche d'un emploi, mais à mesure que les espaces urbains deviennent plus peuplés, il y a un flux de personnes se dirigeant vers les zones rurales qui restent sous-développées. En outre, les troubles civils et les conflits dans le monde entier ont entraîné une augmentation des mouvements de réfugiés et de personnes déplacées vers les États membres de la CEE. La région de la CEE se classe au deuxième rang mondial pour l'accueil des migrants : 78 millions de migrants internationaux sur un total de 258 millions dans le monde en 2017.

IV. Interventions prioritaires

63. En dépit des progrès notables accomplis en matière d'autonomisation des femmes rurales dans les États membres de la CEE, il est nécessaire de prendre des mesures plus transformatrices et plus globales pour s'attaquer aux obstacles structurels profondément enracinés qui perpétuent les inégalités entre les sexes, en particulier en milieu rural. Pour réaliser la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et le Programme 2030, les domaines d'action visant à autonomiser les femmes rurales devraient se concentrer sur la correction des inégalités entre les sexes, qui entravent la croissance économique, la sécurité alimentaire et la nutrition, et sur l'amélioration de l'accès à des infrastructures de qualité et à des services et mesures de protection sociale.

64. Les actions prioritaires suivantes découlent des problèmes auxquels les femmes rurales de la région sont confrontées dans sept domaines clés : a) l'invisibilité des femmes rurales en tant que membres productifs des ménages et des fermes ; b) le peu de femmes participant à la prise de décision et à la gouvernance ; c) l'insuffisance des données sur l'expérience des femmes rurales par rapport à celle des hommes ruraux et des femmes urbaines ; d) le manque d'accès aux moyens de production ; e) le nombre restreint de possibilités de croissance économique ; f) le fait que les mesures de protection sociale adaptées aux réalités des femmes rurales sont rares ; g) l'absence de législation et de politiques tenant compte des besoins des femmes rurales.

65. Les actions prioritaires ont été cernées lors de la conférence de 2017 sur la promotion d'un développement rural socialement inclusif qui s'est tenue à Vilnius⁷² et dans les conclusions concertées de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, tenue sur le thème « Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural » en 2018⁷³.

- a) Mieux prendre en compte les femmes rurales et reconnaître leur contribution en tant que membres productifs des ménages et qu'agricultrices.
 - i) Soutenir la participation et l'inclusion des femmes rurales dans les politiques et programmes relatifs à l'ensemble des ODD dans tous les États membres de la CEE, y compris les pays les plus riches de la région ;
 - ii) Appuyer la coordination des efforts visant à promouvoir l'autonomisation des femmes rurales dans les institutions nationales et régionales ;

⁷² FAO (2018), Rapport de la Conférence : Promouvoir un développement rural inclusif en Europe et en Asie centrale. Budapest

⁷³ Contenu du site web d'ONU Femmes www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/62/csw-conclusions-62-en.pdf?la=en&vs=4713 (date de consultation : 26 juillet 2019).

- iii) Appuyer la collecte et la diffusion d'informations sur les bonnes pratiques efficaces qui remettent en cause les normes et les stéréotypes fondés sur le genre et favorisent l'autonomisation des femmes rurales aux niveaux national et régional.
- b) Renforcer la voix des femmes rurales dans l'exercice de l'autorité et dans la prise de décision au sein du foyer et dans les structures de gouvernance et structures administratives.
 - i) Accroître la représentation des femmes rurales dans les organisations, réseaux et mouvements de femmes ;
 - ii) Renforcer les capacités des femmes rurales dans les politiques et les programmes liés au développement ;
 - iii) Examiner et renforcer les mesures de responsabilisation des coordonnateurs pour les questions de genre dans tous les gouvernements.
- c) Mettre à jour et renforcer la base de données factuelles sur les femmes rurales dans la CEE afin d'orienter les politiques, programmes et stratégies.
 - i) Améliorer la capacité des comités statistiques nationaux d'élaborer, d'analyser et d'utiliser des données ventilées par sexe et des données tenant compte des questions de genre ;
 - ii) Fournir une assistance technique à l'appui de la collecte de données et d'une analyse tenant compte des questions de genre dans les pays ;
 - iii) Veiller à la ventilation des ensembles de données par sexe, âge, géographie, éducation et appartenance ethnique, afin de mieux recenser les femmes rurales et les groupes vulnérables ;
 - iv) Soutenir l'évaluation systématique des programmes et des politiques qui intègrent les questions de genre.
- d) Accroître l'accès des femmes rurales aux ressources, de manière à répondre à leurs besoins stratégiques et à leur permettre ainsi de rester sur leurs terres, ou en leur offrant des possibilités dans les zones urbaines.
 - i) Revoir le cadre juridique relatif aux droits de propriété conformément aux directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, à la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et à l'ODD 5. a. 2. En particulier, examiner les options législatives, administratives et procédurales pour éliminer tout obstacle à l'égalité des femmes dans l'exercice de leurs droits de propriété et accélérer la réalisation de l'égalité de fait en matière de propriété foncière ;
 - ii) Améliorer l'accès des femmes rurales à d'autres ressources telles que l'eau, les services financiers, le matériel et les semences ;
 - iii) Améliorer l'accès des femmes rurales aux services consultatifs, à l'éducation, aux TIC, aux connaissances et aux compétences.
- e) Aider les femmes rurales à diversifier leurs revenus et à promouvoir la croissance économique.
 - i) Soutenir le développement de chaînes de valeur inclusives et tenant compte des questions de genre, y compris dans les domaines de la transformation et de la commercialisation ;
 - ii) Accroître les possibilités pour les femmes rurales de développer leurs compétences entrepreneuriales et d'accéder aux marchés ;
 - iii) Concevoir des politiques et des programmes visant à créer des emplois décents ;

- iv) Réduire l'écart de rémunération existant entre les femmes et les hommes dans les zones rurales ;
 - v) Travailler avec les hommes pour surmonter les stéréotypes fondés sur le genre et parvenir à une division équilibrée du travail entre les sexes, en particulier dans le domaine des soins.
- f) Concevoir et mettre en œuvre des politiques de protection sociale transformatrices, des infrastructures et des garanties sociales ciblées pour les femmes rurales.
- i) Soutenir les politiques et les programmes visant à garantir la reconnaissance du travail informel et des soins non rémunérés ;
 - ii) Soutenir la révision des politiques en matière de retraite afin de reconnaître la contribution des femmes rurales ;
 - iii) Soutenir les investissements dans les infrastructures physiques et sociales rurales qui visent à concourir à la santé et au bien-être des femmes rurales ;
 - iv) Soutenir les mesures visant à promouvoir une paternité responsable et à lutter contre les stéréotypes fondés sur le genre ;
 - v) Réduire les risques de migration irrégulière de la main-d'œuvre en signant des accords intergouvernementaux pour réglementer la question des systèmes de migration et de protection sociale des pays d'origine et des pays d'accueil ;
 - vi) Mettre l'autonomisation des femmes rurales vulnérables au centre des stratégies et des réformes dans le domaine de la protection sociale, en les plaçant sur un pied d'égalité. Il est important de verser des allocations sociales à titre de mesure temporaire et de se concentrer sur la prestation d'un ensemble complet de services sociaux dynamiques et professionnels pour soutenir les groupes vulnérables ;
 - vii) Mettre en place des mesures dynamiques et contribuant à l'autonomisation telles que l'éducation, les services de santé sexuelle et procréative, l'emploi décent et formel, le soutien aux compétences commerciales et aux petites et moyennes entreprises, l'investissement dans les infrastructures de soins, la réaffectation du travail domestique non rémunéré dans les ménages ainsi que l'autonomisation et la participation des femmes et des filles rurales ;
 - viii) Garantir un financement budgétaire approprié pour soutenir les mesures de protection sociale ;
 - ix) Renforcer les données nationales pour mettre en évidence la situation et les progrès réalisés en ce qui concerne la participation des femmes et des filles rurales au marché du travail et à la protection sociale, la prise de décision et l'accès aux ressources.
- g) S'attaquer aux causes structurelles sous-jacentes de l'inégalité entre les sexes dans les cadres juridiques et institutionnels et veiller à ce que les budgets nationaux tiennent compte des questions de genre.
- i) Réviser les lois foncières pour faire en sorte que les femmes soient enregistrées comme propriétaires fonciers ;
 - ii) Soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et l'examen de budgets tenant compte des questions de genre, en veillant à ce que des mécanismes de responsabilisation soient en place.